

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**SÉANCE ORDINAIRE
MARDI LE 12 MAI 2020 À 20 H**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue mardi le 12 mai 2020 à 20 h, au lieu habituel des délibérations, pour M. Alain Poirier, maire et par vidéo-conférence pour les conseillers municipaux, la directrice générale et le greffier, et ce, en conformité avec l'Arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020.

Présences :

Mme la conseillère Julie Rivard
M. le conseiller Gregory Bussieres
M. le conseiller Michel Landry
M. le conseiller Gaétan Normandeau
Mme la conseillère Audrey Simard
Mme la directrice générale Anik Racicot
M. le greffier Alexandre Desjardins

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, constatant quorum, déclare la séance ouverte à 20 h 16.

20-05-100

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que rédigé.

20-05-101

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2020

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance mentionnée en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre soit et est accepté tel que rédigé.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

20-05-102

**ACCEPTATION DES HEURES TRAVAILLÉES PAR LES
EMPLOYÉS TEMPORAIRES ET À L'ESSAI PENDANT LE MOIS
D'AVRIL 2020**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, durant certaines absences de notre personnel régulier, d'avoir recours aux services de notre personnel temporaire et à l'essai, à savoir :

Pascal Frenette

Commis secrétaire-réceptionniste (2 au 9)

Patrick Lafleur

Homme d'entretien centre communautaire pour une période indéterminée

Norbert Rioux

Journalier et opérateur de machinerie..... (1 au 30)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :

QUE le conseil entérine les gestes de la direction générale quant à l'embauche du personnel temporaire et à l'essai pour le mois mentionné en titre.

20-05-103

**APPROBATION DES DÉBOURS POUR LE MOIS D'AVRIL 2020
TOTALISANT 609 218,92 \$**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des débours pour le mois d'avril 2020 ;

Bordereau des chèques

Chèques 21745 à 21749 inclusivement

Pour la somme de : 939,72 \$

Chèque(s) annulé(s) : aucun

Bordereau des dépôts directs

Dépôts directs 501538 à 501606 inclusivement

Pour la somme de : 322 373,14 \$

Dépôt(s) direct(s) annulé(s) : aucun

Bordereau des prélèvements

Prélèvements 5081 à 5129 inclusivement

Pour la somme de : 177 502,37 \$

Prélèvement(s) annulé(s) : aucun

Bordereau des salaires

Salaires semaines 13 à 17 inclusivement

Pour la somme de : 108 403,69 \$

Grand total : 609 218,92 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'APPROUVER les débours pour le mois d'avril 2020 totalisant 609 218,92 \$.

Annotation



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

20-05-104

Annotation

**ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DU FONDS
D'ADMINISTRATION ET DE L'ÉTAT DES INVESTISSEMENTS
DU MOIS D'AVRIL 2020**

CONSIDÉRANT QUE le trésorier a déposé à l'attention du conseil les états ci-haut mentionnés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'état des activités du fonds d'administration et celui des investissements en date du 30 avril 2020.

20-05-105

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE
ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS
AU MONTANT DE 353 200 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 20 MAI
2020**

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville de Lebel-sur-Quévillon souhaite emprunter par billets pour un montant total de 353 200 \$ qui sera réalisé le 20 mai 2020, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt pour un montant de :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
306	353 200 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

CONSIDÉRANT QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7)*, pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 306, la Ville de Lebel-sur-Quévillon souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 20 mai 2020 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 20 mai et le 20 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le trésorier ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021	31 700 \$	
2022	32 400 \$	
2023	33 200 \$	
2024	34 000 \$	
2025	34 800 \$	(à payer en 2025)
2025	187 100 \$	(à renouveler)



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 306 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 20 mai 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;

20-05-106

SOUSSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

Date d'ouverture :	12 mai 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	20 mai 2020
Montant :	353 200 \$		

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 20 mai 2020, au montant de 353 200 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article ;

1. BANQUE ROYALE DU CANADA

31 700 \$	2,18000 %	2021
32 400 \$	2,18000 %	2022
33 200 \$	2,18000 %	2023
34 000 \$	2,18000 %	2024
221 900 \$	2,18000 %	2025

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,18000 %

2. FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

31 700 \$	1,25000 %	2021
32 400 \$	1,35000 %	2022
33 200 \$	1,50000 %	2023
34 000 \$	1,60000 %	2024
221 900 \$	1,85000 %	2025

Prix : 98,13600 Coût réel : 2,24778 %



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

3. CAISSE DESJARDINS DE L'EST DE L'ABITIBI

31 700 \$	2,33000 %	2021
32 400 \$	2,33000 %	2022
33 200 \$	2,33000 %	2023
34 000 \$	2,33000 %	2024
221 900 \$	2,33000 %	2025

Prix 10,00000 Coût réel : 2,33000 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 20 mai 2020 au montant de 353 200 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 306. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans ;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

20-05-107

AUTORISATION D'ACHAT D'UNE CAMÉRA D'INSPECTION DE RÉSEAU D'ÉGOUT CHEZ STELEM - 10 995 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT l'incendie qui a ravagé le garage municipal le 18 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la caméra d'inspection Pearpoint P542 a été détruite lors de cet incendie et qu'il est nécessaire de la remplacer ;

CONSIDÉRANT la soumission de Stelem se détaillant comme suit :

Caméra d'inspection Pearpoint P542 10 995 \$

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du directeur des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de la caméra d'inspection Pearpoint P542 chez Stelem pour la somme de 10 995 \$ avant taxes.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution
20-05-108

**AUTORISATION D'ACHAT D'UN MANIPULATEUR DE VANNE
D'AQUEDUC ÉLECTRIQUE CHEZ STELEM 14 200 \$ AVANT
TAXES**

CONSIDÉRANT l'incendie qui a ravagé le garage municipal le 18 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le manipulateur de vanne acheté en 2019 a été détruit lors cet incendie et qu'il est nécessaire de le remplacer ;

CONSIDÉRANT la soumission de Stelem se détaillant comme suit :

<i>Manipulateur de vanne</i>	12 445 \$
<i>Clé de vanne ajustable qui doit être utilisée avec le manipulateur</i>	715 \$
<i>3 rallonges nécessaires en raison de la profondeur de notre réseau d'aqueduc</i>	825 \$
<i>Frais de livraison</i>	215 \$
<i>Total avant taxes</i>	14 200 \$

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du directeur des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat du manipulateur de vanne électrique et accessoires chez Stelem pour la somme de 14 200 \$ avant taxes.

20-05-109

**AUTORISATION D'ACHAT DE PANNEAUX DE NOM DE RUE
AUPRÈS DE SIGNALISATION LÉVIS**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs panneaux de nom de rue sont dans un très mauvais état et qu'il y a lieu de les remplacer ;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est prévue au budget 2020 ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues à cet effet, à savoir :

Signalisation Lévis inc.	<i>Prix unitaire avant taxes</i>
<i>Plaque de nom de rue</i>	84,95 \$
<i>Adaptateur en T</i>	9,25 \$
<i>Adaptateur croix robuste</i>	7,15 \$

Signalisation Kalitec inc.	
<i>Plaque de nom de rue</i>	107,95 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de 145 panneaux de nom de rue et adaptateurs auprès de Signalisation Lévis inc. selon la soumission 74775.

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

20-05-110

**AUTORISER LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE POUR LES
PERMIS ET CERTIFICATS ÉMIS PAR LE SERVICE DE
L'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE la période de pandémie actuelle nous oblige à changer nos méthodes de travail et nos interactions avec les citoyens en raison de la distanciation sociale ;

CONSIDÉRANT QUE l'émission de permis est un service essentiel pour les citoyens de la Ville de Lebel-sur-Quévillon et que la période est propice à l'émission de ceux-ci ;

CONSIDÉRANT QUE l'alternative à la signature manuscrite traditionnelle proposée est la signature électronique telle qu'utilisée dans plusieurs villes du Québec ;

CONSIDÉRANT QU'une procédure sera établie à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'AUTORISER la signature électronique pour les permis et certificats émis par le Service de l'urbanisme tant pour les citoyens que pour l'inspecteur(trice) en bâtiment.

20-05-111

**MODIFICATION DES MANDATAIRES POUR AGIR À TITRE DE
SIGNATAIRES DES DOCUMENTS OFFICIELS DE LA RÉGIE
DES ALCOOLS ET DES JEUX**

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de modifier les mandataires pour signer les documents officiels concernant la Régie des alcools et des jeux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :

DE DÉSIGNER Mme Anik Racicot directrice générale et M. Alain Poirier, maire pour agir à titre de signataires des documents officiels concernant la Régie des alcools et des jeux.

20-05-112

**REPORT DE LA DATE BUTOIR POUR LE PAIEMENT DE
LOCATION D'UN TERRAIN SAISONNIER AU CAMPING
MUNICIPAL DE LABEL-SUR-QUÉVILLON - SAISON 2020**

CONSIDÉRANT les circonstances exceptionnelles qu'occasionne la pandémie de COVID-19 qui sévit actuellement et met en suspens certaines activités de la Ville de Lebel-sur-Quévillon ;

CONSIDÉRANT QUE la date butoir concernant le paiement de location d'un terrain saisonnier de camping a déjà été reportée au 15 mai 2020 par la résolution 20-04-094 ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des campings n'est pas encore autorisée, et ce, jusqu'à nouvel ordre gouvernemental ;

Annotation



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :

DE REPORTER jusqu'au 31 mai 2020 la date butoir pour le paiement de location d'un terrain saisonnier au camping municipal de Lebel-sur-Quévillon pour la saison estivale 2020.

20-05-113

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 278 AYANT POUR TITRE « CONTRÔLE DES ANIMAUX EN VUE D'EN ASSURER LEUR BIEN-ÊTRE ET LEUR SÉCURITÉ ET CELLE DES CITOYENS »

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, M. le conseiller Michel Landry donne avis de motion et dépose aux fins d'adoption lors d'une prochaine séance, le projet de règlement n° 278 ayant pour titre « Contrôle des animaux en vue d'en assurer son bien-être et sa sécurité et celle des citoyens ».

20-05-114

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 308 AYANT POUR TITRE « RÈGLEMENT VISANT À FAVORISER LA PROTECTION DES PERSONNES PAR LA MISE EN PLACE D'UN ENCADREMENT CONCERNANT LES CHIENS »

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, M. le conseiller Gregory Bussieres donne avis de motion et dépose aux fins d'adoption lors d'une prochaine séance, le projet de règlement n° 308 ayant pour titre « Règlement visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens ».

20-05-115

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 289-1 AYANT POUR OBJET D'AMENDER CERTAINS ARTICLES DU RÈGLEMENT N° 289 INTITULÉ « GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE DE LEBEL-SUR-QUÉVILLON »

CONSIDÉRANT QU' à la suite d'un constat de non-conformité émis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) du cadre normatif en matière de gestion contractuelle, il y a lieu d'amender certains articles du règlement n° 289 ayant pour titre « Gestion contractuelle de la Ville de Lebel-sur-Quévillon » ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné, que le projet de règlement n° 289-1 a été déposé aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du 10 mars 2020 et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

D'ADOPTER le règlement n° 289-1 des règlements de cette Ville ayant pour objet d'amender certains articles du règlement n° 289 intitulé « Gestion contractuelle de la Ville de Lebel-sur-Quévillon ».

20-05-116

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 307 AYANT POUR TITRE
« REJETS DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUT »**

CONSIDÉRANT QUE le règlement n° 141 relatif aux rejets dans les réseaux d'égout de la Ville a été adopté en novembre 1989 et qu'il est impératif de l'actualiser ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et que le projet de règlement n° 307 a été déposé aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du 10 mars 2020 et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement n° 307 des règlements de cette Ville intitulé « Rejets dans les réseaux d'égout » et ayant pour objet de régir les rejets dans les réseaux d'égout situés sur le territoire de la Ville de Lebel-sur-Quévillon ».

20-05-117

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE
À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET LE CLUB DE GOLF DE
LEBEL-SUR-QUÉVILLON**

CONSIDÉRANT QUE le Club de golf de Lebel-sur-Quévillon est à la recherche de financement afin de maintenir ses activités découlant de la résolution 19-06-198 ;

ATTENDU QUE le Club de golf a demandé à la Ville de Lebel-sur-Quévillon une aide financière ;

ATTENDU QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon accepte de verser une aide financière de 35 000 \$ à certaines conditions ;

ATTENDU QUE la somme de 35 000 \$ provient du surplus affecté au soutien aux organismes sous la signature d'un protocole d'entente de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution
20-05-118

**OCTROI DU CONTRAT DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC
LSQ-2020-02 - FOURNITURE DE MATÉRIAUX D'AQUEDUC ET
D'ÉGOUT POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE DES
BOISÉS À EMCO CORPORATION – 116 278,79 \$ TAXES
INCLUSES**

CONSIDÉRANT QU'il est prévu de prolonger les services d'aqueduc et d'égout de la rue des Boisés afin de créer des lots pour la construction de résidence modulaire ;

CONSIDÉRANT la nécessité de boucler le réseau d'aqueduc de ce secteur ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions de l'appel d'offres public LSQ-2020-02 pour la fourniture de matériaux d'aqueduc et d'égout a eu lieu mardi le 5 mai 2020 à 15 h 5 et que deux soumissionnaires ont répondu à notre demande, à savoir ;

EMCO Corporation

Prix total taxes incluses 116 278,79 \$

Wolseley Groupe Plomberie

Prix total taxes incluses 127 490,59 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat de l'appel d'offres LSQ-2020-02 pour la fourniture de matériaux d'aqueduc et d'égout au plus bas soumissionnaire conforme, c'est-à-dire EMCO Corporation pour la somme de 116 278,79 \$ taxes incluses.

20-05-119

**RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE
RESPONSABILITÉ D'EXPLOITANT D'AÉROPORTS POUR
L'AÉROPORT MUNICIPAL - 4 155,33 \$ TAXES INCLUSES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon est propriétaire de l'aéroport municipal et qu'elle détient une police d'assurance responsabilité civile qui doit être renouvelée ;

CONSIDÉRANT QUE le courtier actuel, Aon Parizeau Inc. renouvelle la police aux mêmes conditions ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'AUTORISER le renouvellement de la police d'assurance responsabilité pour l'aéroport municipal auprès d'Aon Parizeau Inc. jusqu'au 1^{er} avril 2021 pour la somme de 4 155,33 \$ taxes incluses.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

20-05-120

Annotation

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE AVEC
HYDRO-QUÉBEC POUR LE DÉPLOIEMENT DE BORNES DE
RECHARGE RAPIDE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES**

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'action 2011-2020 sur les véhicules électriques du gouvernement du Québec mandate Hydro-Québec pour les fins de l'élaboration d'un plan de déploiement d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;

CONSIDÉRANT QU'UNE entente de partenariat pour le déploiement de bornes électriques sera entérinée le 12 mai prochain avec la direction de l'électrification des transports d'Hydro-Québec ;

CONSIDÉRANT QU'aux fins de favoriser l'autonomie des véhicules électriques, Hydro-Québec conçoit, développe et exploite un réseau de bornes de recharge publique pour véhicules électriques sur l'ensemble du territoire du Québec qui s'inscrit dans « *le circuit électrique* » et dans un axe du principe de développement durable ;

CONSIDÉRANT QUE le partenaire Hydro-Québec souhaite construire et exploiter des stations de bornes de recharge rapide (Stations de recharge) sur des terrains appartenant au partenaire et que celui-ci accepte de fournir les droits d'occupation des terrains requis pour la construction et de leur exploitation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussières et résolu unanimement :

D'AUTORISER la signature de l'entente avec Hydro-Québec pour le déploiement de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques ;

QUE la directrice générale soient autoriser à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

20-05-121

**AUTORISATION À HYDRO-QUÉBEC POUR L'ÉTABLISSEMENT
DE SERVITUDES DES BORNES DE RECHARGE DE
VÉHICULES ÉLECTRIQUES**

CONSIDÉRANT QU'UNE entente de partenariat pour le déploiement de bornes électriques et leur exploitation sera entérinée le 12 mai prochain avec la direction de l'électrification des transports d'Hydro-Québec ;

CONSIDÉRANT QU'IL est prioritaire pour la Ville de Lebel-sur-Quévillon d'établir la zone de servitude avec Hydro-Québec pour l'implantation de ces bornes de recharge pour les véhicules électriques sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE ces installations favoriseront l'autonomie des véhicules électriques en circulation ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'établissement de servitudes pour l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques sur le territoire de la Ville de Lebel-sur-Quévillon ;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

20-05-122

APPUI AU PROJET D'INSTALLATION DE LA LARGE BANDE INTERNET PAR VIDÉOTRON À LABEL-SUR-QUÉVILLON

CONSIDÉRANT QU'Internet est jugé comme un service essentiel et que le nombre d'utilisateurs est toujours en croissance ;

CONSIDÉRANT QU'afin de bonifier l'offre de service en télécommunication sur le territoire de Lebel-sur-Quévillon par différents fournisseurs, la Ville appuie le projet d'installation de large bande de haut débit Internet par Vidéotron ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :

D'APPUYER le projet d'installation de large bande de haut débit Internet par Vidéotron à Lebel-sur-Quévillon.

20-05-123

APPUI À LA DEMANDE D'EYOU MOBILITÉ INC. AUPRÈS DU CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES (CRTC) À L'ÉGARD DU FONDS POUR LA LARGE BANDE DE COUVERTURE CELLULAIRE

CONSIDÉRANT QUE plusieurs tronçons de routes importantes du territoire de la Baie-James ne sont pas desservis par le service de téléphonie cellulaire ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des usagers transitant par ces routes est impérative et que celles-ci sont d'importants liens routiers et couloirs économiques reliant la région aux autres régions limitrophes et communautés autochtones ;

CONSIDÉRANT QUE les communautés jamésiennes ont soutenu l'Administration régionale de la Baie-James (ARBJ) dans son appel aux agences responsables d'accorder haute priorité aux projets visant à améliorer la couverture mobile sans fils sur les principales routes de la région d'Eeyou Ischee Baie-James ;

CONSIDÉRANT QUE le projet soumis par Eeyou Mobilité Inc. au Fonds pour la large bande du CRTC s'inscrit précisément dans le cadre de cette priorité et que la Ville de Lebel-sur-Quévillon est fière de soutenir cette demande ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :

D'APPUYER la demande d'Eeyou Mobilité Inc. auprès du CRTC à l'égard du Fonds pour la large bande de couverture cellulaire.

**INSCRIPTION
DÉPÔT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Les membres du conseil prennent connaissance du bordereau de correspondance du mois d'avril 2020.

**DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL
DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport mensuel de la directrice générale pour les activités et rencontres tenues au cours du mois d'avril 2020.

**INSCRIPTION
RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL**

Le maire, M. Alain Poirier, invite les membres du conseil à présenter un résumé de leurs activités du mois d'avril 2020.

**INSCRIPTION
PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Conformément à la Loi, le conseil tient une période de questions.

Celle-ci a lieu par vidéo-conférence, le maire répondant aux questions via le site Facebook de la Ville.

20-05-124

**RÉSOLUTION
LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clore les débats ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée à 21 h 7.

Je soussigné, M. Alain Poirier, donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 20-05-100 à 20-05-124 inclusivement contenues dans ce procès-verbal, ce 13^e jour du mois de mai 2020.


M. Alain Poirier
Maire


M. Alexandre Desjardins
Greffier